



## Médecine du travail

-----  
Par AmbreB

Bonjour, j'ai passé une visite médicale et j'ai reçu je site : apte en attente d'examens complémentaires. Alors j'aimerais savoir combien de temps j'ai pour passé cet examen et ce que je risque si je ne le passe pas ? Merci par avance

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Déjà vous risquez votre santé s'il y a un problème non détecté. Et ensuite vous risquez la même chose que tout salarié qui ne se rend pas volontairement à une visite médicale : une sanction pour faute, pouvant aller jusqu'au licenciement.

Plus simplement, s'il refuse une visite médicale ou des examens imposés par le médecin du travail, il a déjà été jugé que votre employeur pouvait interdire à son salarié de reprendre son poste et de ne pas le payer jusqu'à ce qu'il remplisse ses obligations.

-----  
Par Henriri

Hello !

Ambre, ces "examens complémentaires" quels sont-ils ? Je veux dire de qui le médecin du travail les attend-il ? Qui va les programmer ? Et, si je peux me permettre la question, avez vous une problématique de santé en cours (susceptible de vous poser problème pour tenir votre poste de travail) dont vous auriez parlé avec la médecin du travail ?

A+

-----  
Par AmbreB

Non aucun problème de santé , c'est un test urinaire pour la drogue. Fumant du CBD j'ai préféré refusé de peur de passer positif même si je sais qu'il y a peu de risque du coup je dois le faire moi. Donc après ce mail sans date dessus j'aimerais savoir combien de temps j'ai pour le passer pour éviter de passer inapte merci

-----  
Par CToad

Bonjour,

C'est à dire ? on vous a donné un flacon à remplir et à rapporter ?

S'agissant d'un test de dépistage de drogue, et les médecins du travail n'étant pas des perdreaux de l'année, un refus le jour même en prétextant une vessie vide est plausible, traîner à le ramener, par contre (a priori on vide sa vessie tous les jours) sera suspect.

Je ne pense pas qu'il y ait de règles pour les délais, je suis régulièrement "apte en attente d'examen complémentaire" pendant plusieurs semaines (je travaille dans le nucléaire et j'ai un suivi médical plutôt méticuleux et à large spectre, donc les "examens complémentaires" ne sont pas forcément réalisables dans la foulée de l'entretien médical), c'est à la main du médecin du travail (c'est lui qui signe l'aptitude et s'engage).

CToad

-----  
Par Isadore

Oui, le délai va dépendre du médecin du travail. Si votre "source d'approvisionnement" est sérieuse, il y a peu de

risques que vous soyez positif à une substance illicite.

Au yeux de la loi, par exemple en cas de contrôle routier, votre CBD n'est pas censé contenir quoi que ce soit d'illicite.

Faites un test à titre privé, vous verrez bien s'il faut changer de "came".

-----  
Par AmbreB

Non aucun problème de santé , c'est un test urinaire pour la drogue. Fumant du CBD j'ai préféré refusé de peur de passer positif même si je sais qu'il y a peu de risque du coup je dois le faire moi. Donc après ce mail sans date dessus j'aimerais savoir combien de temps j'ai pour le passer pour éviter de passer inapte merci

-----  
Par AmbreB

D'accord, bon je vais aller le faire alors et oui mais j'ai des amis qui sont passé positif au test de police et négatif à la prise de sang donc cela m'a mit le doute. Et non j'ai pas un métier contraignant, un bocal m'a étai remis et faut que je le ramène directement sur place.. merci pour vos réponses